



Nationalité française cnf

Par **fawzi**, le **06/01/2015** à **12:40**

mon grand pere a vécu travaillé comme ouvrier à alès puis il est mort et enterré à alès.nous possédons sa fiche individuelle d'état-civil et de nationalité française établie par la mairie d'alès datée en 1978 et son acte de décès établi en 1971 par la meme mairie et son décès était en 1947 et son fils était alors mineur.étant donné que les fiches d'état-civil sont supprimées depuis 2000 que vaut sa fiche qu'on a et peut-on s'adresser directement au tribunal d'alès et demander s'il a droit à un cnf ou à une autre administration pour savoir comment a-t-il été devenu français s'il est vraiment car tout ce qu'on a c'est sa fiche d'état-civil et de nationalité française qui prouve peut-être qu'il est inscrit au registre d'état-civil français.on a aussi quelques documents de sa retraite que percevait ma grand mere avant sa mort.il y a une année déjà qu'on a écrit à la mairie d'alès puis on a faxé une autre lettre à la meme mairie mais en vain pas de réponse jusqu'à l'instant où je vous écris.que dois-je faire et à quelle administration s'adresser .

Par **domat**, le **06/01/2015** à **13:54**

bjr,
pour savoir si une personne a la nationalité française, il faut qu'elle fasse une demande de certificat de nationalité française selon la procédure du lien ci-dessous:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1051.xhtml>
cdt

Par **fawzi**, le **06/01/2015** à **18:12**

puisque la personne concernée est répertoriée sur le registre de l'état-civil de la mairie d'alès je pense qu'il est préférable de la contacter et de savoir pourquoi on lui établit la fiche individuelle d'état-civil et de nationalité française en 1978 c'est à dire 31 ans après sa mort et avant que ces fiches ne soient supprimées par l'état.

Par **Yasmin**, le **10/01/2015** à **18:34**

Salut,
Je fais ma demande du CNF en 2007, j'ai obtenu une réponse et une ref:CNF30248/2008 en

me demandant de fournir des pièces et je envoyer ses docs en 2010. Mon problème maintenant ce que je n'arrive pas de contacter le Greffier en chef pour avoir des nouvelles. Alors comme j'étais une employée à CCredit Agricole Indosuez à Sanaa, j'étais en contact avec l'ambassade. Mais maintenant la banque a quitté le Yémen et je suis sans emploi et l'ambassade m'a confirmé que tous docs venaient du Greffier est retourné à Paris. SVP de m'aider pour avoir des nouvelles.

Par Yasmin, le 11/01/2015 à 22:55

Je fait ma demande du CNF en 2007, j'ai obtenu une réponse et une ref: CNF30248/2008 en me demandant de fournir des pièces et je envoyer ses docs en 2010. Mon problème maintenant ce que je n'arrive pas de contacter le Greffier en chef pour avoir des nouvelles. Alors comme j'étais une employée à CCredit Agricole Indosuez à Sanaa, j'étais en contact avec l'ambassade. Mais maintenant la banque a quitté le Yémen et je suis sans emploi et l'ambassade m'a confirmé que tous docs venaient du Greffier est retourné à Paris. SVP de m'aider pour avoir des nouvelles.

Par fawzi, le 12/01/2015 à 12:11

vous trouverez l'adresse du tribunal de grande instance de Paris sur internet. C'est ce tribunal qui s'occupe des demandes de CNF de l'étranger.

Par Yasmin, le 13/01/2015 à 22:32

Merci Fawzi pour ce message je viens de remettre ma demande au tribunal de grande instance de Paris, et j'attendrai la réponse.
A bientôt.